Construction de l'identité professionnelle

UE 63

Enseignant(s) responsable de l'UE : Catherine COLLIN

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	NPU33CONSIP
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	35 h (Q1 0 / Q2 35)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	—
Coordonnées du service	Campus de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont 79 A, 1370 Jodoigne
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
NP33AIPCIEPP Elaboration du projet professionnel	15	1	NON
NP33FN Formation à la neutralité	20	1	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE05** HE. 5. agir et faire agir de façon éthique, démocratique et responsable
- **HE06** HE. 6. entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et savoir transposer ce savoir au profit des élèves de l'école primaire
- **RE02** ARES. 2 Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
- **RE02.1** ARES. 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
- **RE02.2** ARES. 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- **RE02.3** ARES. 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- **RE03.1** ARES. 3.1 Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
- **RE03.2** ARES. 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- **RE04** ARES. 4 Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
- **RE04.1** ARES. 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- **RE05.4** ARES. 5.4 Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- **RE07.3** ARES. 7.3 Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe.
- **RE07.4** ARES. 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Néant.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Elaboration du projet professionnel

Objectifs

■ Définition personnelle de son identité personnelle.

■ Porter un regard réflexif sur sa pratique, sa formation et organiser sa formation continuée.

■ Mesurer les enjeux éthiques liés à sa pratique quotidienne.

■ Prendre conscience de ses forces, de ses progrès, des aspects à améliorer et des défis à relever.

■ Intégrer les savoirs, savoir-faire, savoir-être acquis au cours de sa formation, tant théoriques que pratiques.

■ Analyser son profil professionnel.

■ Déterminer ses propres besoins pour favoriser son développement professionnel.

Contenu

■ Modèles pédagogiques (Identité professionnelle, Modèles de professionnalité, Compétences professionnelles, ...).

■ Problématique spécifique liée à l'insertion professionnelle et à la professionnalisation.

■ Réflexions personnelles sur les différentes facettes du métier d'enseignant : vision de l'éducation et de la pédagogie, gestion de classe, évaluation, ... au travers de situations concrètes développées en stage.

■ Les 4 phases de mise en projet (analyse, conception, réalisation, évaluation).

Formation à la neutralité

Objectifs

- Maîtriser les valeurs fondatrices de la neutralité en Fédération Wallonie-Bruxelles (Déclaration des droits de l'homme, Constitution Belge, Décrets Neutralité du 31/03/1994 et 17/12/2003);

- Développer une réflexion ouverte en cohérence avec les principes de la neutralité dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Acquérir une démarche favorisant une neutralité positive;

- Faire preuve d'une attitude empreinte d'ouverture et de respect dans els discussions autour de diverses thématiques, d'actualité notamment.

Contenu

- Première partie du cours : notions fondamentales, approches philosophiques et juridiques de la neutralité, la neutralité dans l'enseignement. Cette première partie est basée sur le livre « Enseignant et neutre : les obligations en Communauté française de Belgique », sous la direction de B. Wiame (2009). Bruxelles : De Boeck;

- Deuxième partie du cours : réflexions en grand groupe autour de thématiques abordées par Nadia Geerts dans son ouvrage « La neutralité n'est pas neutre » (2012) ainsi que sur base de faits d'actualité, de réflexions citoyennes (discrimination, préjugés, etc.);

- Troisième partie du cours : présentation par les étudiants d'une thématique de leur choix qui sera abordée sous un angle faisant apparaître une neutralisation de point de vue et réflexion en grand groupe sur la manière d'aborder ces thèmes en classe (stage et future pratique).

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Elaboration du projet professionnel

■ Discussions et travail à domicile.

■ Moments de réflexion à propos de son projet professionnel sur base du questionnement suscité suite aux différentes expériences pratiques.

Formation à la neutralité

Exposés, lectures d'articles, séminaires en grand groupe, réflexions en petits groupes, analyse de documents vidéo, débats menés par les étudiants.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Elaboration du projet professionnel

- Définir son identité personnelle et professionnelle.

- Porter un regard réflexif sur sa pratique, sa formation et organiser sa formation continuée.

- Prendre conscience de ses forces, de ses progrès, des aspects à améliorer et des défis à relever.

- Analyser son profil professionnel.

- Déterminer ses propres besoins pour favoriser son développement professionnel.

Formation à la neutralité

- Développer une réflexion ouverte en cohérence avec les principes de la neutralité dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Acquérir une démarche favorisant une neutralité positive.

- Faire preuve d'une attitude empreinte d'ouverture et de respect dans les discussions autour de diverses thématiques, d'actualité notamment.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Formation à la neutralité : Geerts, N. (2012). La neutralité n'est pas neutre ! Bruxelles : La Muette. Rogers, C. (2005). Le développement de la personne. Paris : Dunod Sous la direction de B. Wiame (2009). Enseignant et neutre : les obligations en Communauté française de Belgique. Bruxelles : De Boeck.	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Juin			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	50 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : —
Travaux durant la session	50 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : —

Conditions pour que l'UE soit validée :

Assister (être présent.e) à toutes les séances de la Formation à la Neutralité ET remettre le travail durant la session d'examens évalué sur une note de minimum 10/20.

Ces deux conditions doivent être remplies pour que l'UE soit évaluée.

La note de 0 / 20 sera attribuée :

- si l'étudiant.e n'a pas assisté à toutes les séances de la Formation à la Neutralité ou ;
- si le travail comporte plus de 5 erreurs orthographiques ou ;
- si l'étudiant.e n'a pas remis le travail durant la session d'examens.

La formation à la neutralité n'est pas remédiable en seconde session.

Août			
Ensemble de l'UE			
Travaux durant la session	100 %	Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen	Examen à livre : —

L'UE est remédiable en seconde session à condition que l'étudiant.e ait assisté à toutes les séances de Formation à la Neutralité au Q1.

Le travail écrit pourra alors être accepté.

Aucun travail écrit ne sera accepté si l'étudiant.e n'a pas assisté à toutes les séances de Formation à la Neutralité.